

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEUILLY LE BRIGNON -
INDRE ET LOIRE - SÉANCE DU 31 mai 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 23 mai, s'est réuni en séance publique, dans la salle de réunions de la mairie de Neuilly-le-Brignon, sous la présidence de Dominique COINTRE, Maire.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u> : 8	COINTRE Dominique, CHARPENTIER Nathalie, CITRAS Michèle, DEMOUCHE Frédéric, MAURICE Viviane, MILLET Francette, MOREAU Josiane, VERNEAU Bernard
<u>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS</u> : 3	GAILLARD Valérie, LASCAUD, Julien LEFEBVRE Guy

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20h30.

Il procède, en conformité avec l'article L. 2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur VERNEAU Bernard est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Tarifs régie gaz
- Aménagement paysager place de l'église et champ de la cure
- CC LST : rapport de la chambre régional des comptes
- Désaffectation du CR 13
- Elections législatives
- Etat des décisions
- Questions diverses
 - 14 juillet 2022

Adoption du PV de la séance du 31 mars 2022

Le Maire demande aux Conseillers Municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 31 mars 2022. Aucun élu n'ayant de modification à apporter, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION n° 2022-05/17 portant sur les tarifs de la régie gaz	NOMENCLATURE 9.1
--	-----------------------------

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2020-08/27 portant sur les tarifs du gaz et informe le Conseil Municipal que les fournisseurs PRIMAGAZ et BUTAGAZ augmentent leurs tarifs concernant l'achat des bouteilles de gaz à compter du 1^{er} juin 2022.

Il rappelle les prix d'achats et les tarifs de la Régie Gaz et précise qu'il est nécessaire de procéder à la révision du prix des bouteilles de la régie gaz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE de fixer ou maintenir le prix, à compter du 10 juin 2022 :**
 - des recharges de 6 kg BUTAGAZ à 25.00 €
 - des recharges TWINY PRIMAGAZ à 21.00 €
 - des recharges de 13 kg à 40.00 €

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE NEUILLY-LE-BRIGNON
DU 31 MAI 2022**

- des recharges 12.5 kg ACTIGAZ à 30.00 €
- des recharges 10.5 kg ACTIGAZ à 25.50 €

**DOSSIER n° 2022-05/D3 portant sur l'aménagement paysager de la place devant
l'église et du champ de la cure**

Monsieur le Maire présente les devis et les propositions d'aménagement de l'entreprise GABRIEL PAYSAGES pour l'aménagement des places devant l'église et du champ de la cure pour un montant de :

- devant l'église : 24 121 € HT (comprenant l'option d'abattage du cèdre)
- champ de la cure : 9 350 € HT.

Le Conseil Municipal décide de demander un deuxième devis pour l'aménagement de ces 2 places et charge Monsieur le Maire de contacter une autre entreprise d'aménagement paysager.

**DOSSIER n° 2022-05/D4 portant sur le rapport de la chambre régionale des comptes
Centre-Val de Loire sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté
de Communes LOCHES SUD TOURAINE.**

La chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire a publié le 15 avril 2022 son rapport d'observations définitives sur le contrôle des comptes et de la gestion de la Communauté de communes Loches Sud Touraine (Indre-et-Loire) pour les exercices de 2017 et suivants. Ce rapport est présenté aux conseillers municipaux et débattu dans les conditions définies par le Code des juridictions financières.

**DÉLIBÉRATION n° 2022-05/18 portant sur compte-rendu des
décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

**NOMENCLATURE
5.2**

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2020-05/4 du Conseil Municipal de Neuilly-le-Brignon en date du 25/05/2020,
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,
Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Décision 2022/07 en date du 29 avril 2022 : Il est accordé dans le cimetière de Neuilly-le-Brignon, une concession de 50 ans, à compter du 22/04/2022, à titre de concession nouvelle et moyennant la somme de 100 euros.

DOSSIER n°2021-09/D16 portant sur le don de la maison CAMIN

Monsieur le Maire rappelle le DOSSIER n° 2021-09/D16 portant sur le don de la maison de M. Jean CAMIN et informe le Conseil Municipal que le rendez-vous prévu avec le notaire initialement reporté devrait avoir lieu bientôt.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE NEUILLY-LE-BRIGNON
DU 31 MAI 2022

DOSSIER n°2022-05/D5 portant sur des travaux de maçonnerie à la Courance et au terrain de loisirs

Monsieur le Maire donne lecture de 2 devis concernant des travaux de maçonnerie à la Courance : création d'une baissière en béton et nettoyage fond de fossé et évacuation pour un montant de 540.00 € H.T. ainsi qu'au terrain de loisirs : pose d'un caniveau (aco drain) et d'un tuyau pour un montant de 461.00 € H.T.

Le Conseil Municipal valide ces 2 devis.

QUESTIONS DIVERSES

14 juillet 2022

Le Conseil Municipal retient les chapeaux fleuris comme thème pour le concours.

Menuiserie église

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les changements de menuiseries de l'église ont été réalisés ce jour.

Déclaration de projet agrivoltaïque ABILLY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet agrivoltaïque sur la commune d'Abilly, en limite de commune (Montgarni).

Rien de restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jour et an susdits. La séance est levée à 22h35

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS	
SEANCE DU 31/05/2022	
DÉLIBÉRATION n° 2022-05/17	Tarifs régie Gaz
DOSSIER n° 2022-05/D3	Aménagement paysager église et champ de la cure
DOSSIER n° 2022-05/D4	Rapport chambre régionale des comptes C.C.L.S.T.
DÉLIBÉRATION n°2022-05/18	Etat des décisions
DOSSIER n°2021-09/D16	Maison Camin
DOSSIER n° 2022-05/D5	Travaux de maçonnerie la Courance et terrain de loisirs